

## Les fondements explicatifs du mode d'organisation de l'économie nationale Algérienne à la veille de l'indépendance

*OUALIKENE Selim MA.CC*

*Faculté des Sciences Economiques et des Sciences de Gestion.*

*Département des Sciences Economiques.*

*Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou. Campus Hasnaoua II.*

**A**u lendemain de l'indépendance, l'Algérie est un pays mutilé par huit années de guerre (1954 – 1962). Ses structures économiques, sociales et spatiales portent la marque durable de 132 années de colonisation. L'impérialisme français a utilisé l'Algérie comme colonie d'exploitation et de peuplement.

La colonisation impliquait une mise en valeur des ressources locales (agricoles et minières) qui avait pour finalité, non pas un développement autonome de l'Algérie, mais la satisfaction des besoins de la métropole.

Quelle que soit la période envisagée, de 1830 à 1962, le secteur exportateur, dynamique, représente le secteur clé de l'accumulation du capital et par voie de conséquence est placée au service du marché mondial capitaliste : « céréales, vins, agrumes, produits miniers solides et hydrocarbures ont constitué les spéculations coloniales exportées pour accroître directement ou indirectement la productivité du système mondial capitaliste »<sup>1</sup>.

Entre 1959 et 1962, la structure de la production intérieure brute est dominée par l'agriculture et les services qui en constituent 70%<sup>2</sup>.

Dans le domaine de l'agriculture comme dans celui de l'industrie, la complémentarité de la France et de l'Algérie est la règle tant au niveau du marché des marchandises que du marché du travail. Ce système privilégie essentiellement une minorité de la population, ayant constitué la colonie de peuplement s'intégrant par une demande de luxe en diversification croissante à l'économie capitaliste dominante fatale à un artisanat local de plus en plus dominé. Par contre, la majeure partie de la population, tributaire de l'agriculture de subsistance ou des services (petits commerces surtout), tend à être marginalisée ; c'est la période où l'émigration vers la métropole s'accélère et devient considérable : le nombre d'Algériens employés en France passe de 93 068 à 194271 en l'espace d'une décennie<sup>3</sup> (1950 – 1960) tandis que la part relative des ouvriers qualifiés au

<sup>1</sup> Abdellatif BENACHENHOU : « Formation du sous – développement en Algérie », pages 390 et 391. OPU, Alger, 1978.

<sup>2</sup> Mohamed Hocine BENISSAD : « L'économie algérienne contemporaine », page 11. PUF-Paris, 1980.

<sup>3</sup> Idem que (2) et notre thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle en économie de l'espace et de l'environnement. Page 46. Sous la direction du Professeur Philippe AYDALOT, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne. Juin 1987.

sein de la population émigrée reste la même (5%) en 1948 et durant la période 1958 – 1962.

La dépendance multiforme, économique, financière, commerciale... de la colonie à l'égard de sa métropole est considérable. Le plan de Constantine (1959 – 1963), visant à redynamiser les campagnes et contenir les mouvements de contestation sociale injecte 22,1 milliards de francs<sup>1</sup> d'investissements (hors secteur pétrolier), comporte deux orientations majeures :

**a.** « La renaissance du Bled » par des actions de formation technique des hommes, de reconquête du sol, de captage et de valorisation de l'eau ; le plan de Constantine admet que les capacités d'absorption du travail par l'agriculture sont limitées et affirme que l'exode rural est inéluctable.

**b.** « L'extension et la modernisation de l'Algérie moderne » par le biais de la formation, de l'industrialisation dans toutes les branches (biens d'équipement destinés à l'exportation et biens de consommation) et enfin la rénovation urbaine autour de villes nouvelles de dimension moyenne.

Certains observateurs<sup>2</sup> de l'époque s'accordaient à dire que le plan de Constantine s'inscrivait dans une logique de complémentarité des économies française et algérienne.

La traduction spatiale de l'extraversion économique de l'Algérie montre l'aménagement de ports dynamiques (Alger au centre, Annaba / Skikda à l'Est, Oran / Arzew à l'Ouest) principaux lieux d'exportation des richesses naturelles locales (agricoles et minières) au profit de la métropole française. Les infrastructures routières et ferroviaires aménagées par la colonisation convergent toutes en direction de ces ports. Le territoire national algérien est organisé, façonné, modelé, aménagé en fonction des exigences économiques et des intérêts financiers décidés par les principaux acteurs de l'ancien empire colonial.

Concernant les fondements explicatifs de l'exode rural que nous avons précédemment évoqué, il est utile de rappeler que le rythme s'est accéléré à partir de 1930 entraînant le départ massif des travailleurs des campagnes vers les villes ou à l'étranger.

Ces processus migratoires sont l'indice des disparités relatives aux conditions d'existence socio-économiques et des différences notables de revenus entre territoires urbains et espaces ruraux. De ce fait, la politique économique de l'après-indépendance,

---

<sup>1</sup> M. Hocine BENISSAD : Op.cité, page 12.

<sup>2</sup> Monsieur VICAIRE, Directeur de la Société bônoise de sidérurgie, déclare : « le plan de Constantine n'est qu'une partie du plan français... l'aciérie de Bône n'est qu'une annexe de la sidérurgie française ».

devra veiller à homogénéiser et uniformiser les écarts de revenus et les conditions de vie entre les villes et les campagnes. Cette contrainte aura une portée considérable sur les choix des techniques dans l'agriculture et la localisation industrielle.

### **Le processus de structuration de la pensée économique nationale après l'indépendance.**

Le développement du secteur des hydrocarbures constitue une autre « tendance lourde » héritée de l'époque coloniale. A partir de 1954, ce secteur connaît un rythme de croissance soutenu. En 1962, il occupe une place considérable aussi bien dans la production intérieure brute (PIB) que dans l'investissement global. L'économie algérienne indépendante est à la recherche d'un mode d'accumulation interne soutenu susceptible de favoriser l'intraversion économique du pays. Les objectifs du planificateur algérien et les choix qui en découlent ont été largement exposés et discutés par divers spécialistes (Gérard Destanne De Bernis, Hamid Temmar, Abdellatif Benachenhou ...). Ils découlent de la pensée économique nationale, orientée vers les problématiques du sous-développement et du développement, qui se constitue après 1954 et qui sert de référence ou de système de valeurs, de cadre à la planification. La charte nationale élaborée et promulguée en 1976 est considérée comme l'aboutissement suprême de cette pensée économique et sociale en Algérie.

Les principaux éléments constitutifs de la réflexion économique nationale sont centrés autour de sept éléments clés :

**a. Le socialisme :** est défini en Algérie comme la lutte pour l'indépendance réelle, l'abolition de la propriété privée des moyens de production et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

**b. L'agriculture :** doit devenir un instrument de promotion socio-économique au service de la paysannerie longtemps marginalisée d'autant plus que cette catégorie sociale a été à la pointe du combat de la libération nationale.

**c. L'introversion :** doit s'inscrire dans une logique de rupture avec le schéma traditionnel d'extraversion de l'économie nationale. Néanmoins cette construction économique se réalise délibérément avec le maintien à moyen terme d'une très forte extraversion, à l'importation et à l'exportation. A l'importation, en puisant dans l'arsenal des techniques existantes.

A l'exportation, l'Algérie accepte une forte ouverture en se spécialisant<sup>1</sup>, selon son nouvel avantage comparatif, dans la valorisation des hydrocarbures et les produits dérivés.

**d. L'intégration interindustrielle :** L'articulation verticale des différentes branches de l'industrie, c'est-à-dire le noircissement du tableau des échanges inter-industriels, doit induire des effets positifs sur les multiplicateurs d'investissement et de l'emploi au profit de l'économie nationale ; c'est le cas par exemple, de l'implantation d'une industrie de la cellulose qui va créer un débouché local à la production de l'alfa et va renforcer les relations agro-industrielles. Plus généralement, l'intégration de l'agriculture à l'industrie en expansion rapide peut favoriser la mise à la disposition des paysans de biens industriels (habillement, engrais, tracteurs, etc...), la mécanisation des campagnes, l'augmentation des excédents agricoles, la hausse de la productivité de la force de travail agricole, un surplus de main-d'œuvre d'origine rurale et son utilisation par le secteur industriel.

**e. La division internationale du travail ;** l'Algérie prône pour les pays du Tiers-monde le droit de récupérer ses ressources naturelles, d'indexer les prix des produits bruts sur l'inflation mondiale, d'implanter une industrie diversifiée, d'organiser le transfert de technologie et de contribuer efficacement à la gestion de l'économie mondiale.

**f. La gestion des entreprises publiques ;** après avoir réalisé un taux d'investissement des plus élevés dans le monde, il faut parvenir à une gestion efficace lors de l'utilisation de nos équipements et de nos unités de production. Les hausses de la productivité et de la rentabilité dans les entreprises socialistes sont considérées comme des défis à relever dans une économie où la répartition des richesses matérielles et culturelles doit se faire équitablement.

**g. Le secteur privé ;** n'est pas incompatible avec le socialisme algérien à condition qu'il ne soit pas exploiteur et que la taille de ses unités de production soit petite ou moyenne. Le socialisme algérien est fondé sur le principe de solidarité nationale qui a animé la révolution algérienne.

A la veille du lancement du premier plan quinquennal (1980 – 1984), la politique économique de l'Algérie était d'assurer, en s'appuyant sur l'implantation d'industries lourdes, les bases matérielles d'un rythme élevé d'investissement et de développement autonome et soutenu. Il s'agissait d'éviter de reproduire les erreurs commises par les expériences latino-américaines d'industrialisation : la chute du taux d'investissement et la stagnation économique induites par la rareté des moyens de paiement internationaux engendrant inéluctablement un blocage de l'accumulation du capital et donc de la croissance et du développement. En outre, l'examen attentif de la structure des

---

<sup>1</sup> Durant la période coloniale (1830 – 1962), les richesses nationales associées aux secteurs de l'agriculture et des mines étaient sous le contrôle exclusif de l'ancien empire colonial. C'est ce que les spécialistes appelaient la spécialisation de l'économie algérienne dominée, dans la production et l'exportation de biens agricoles et miniers au profit de la métropole française.

investissements révèle que la stratégie algérienne de développement, bien que très pragmatique en réalité, trouve sa filiation, son inspiration théorique, dans les travaux de l'économiste soviétique G. Feldman.

**L'analyse des fondements explicatifs de la logique territoriale nationale**<sup>1</sup> nous aide à comprendre la traduction du développement économique dans l'espace national. Les conséquences spatiales des choix économiques du modèle de développement algérien fondé sur l'importation et l'implantation de la grande industrie moderne ont été de trois ordres :

- une industrie lourde liée à l'extérieur (destinée à satisfaire les besoins en produits énergétiques exprimés sur le marché mondial).
- une industrie lourde concentrée sur les côtes (Alger au centre, Annaba / Skikda à l'Est, Oran / Arzew à l'Ouest).
- Des déséquilibres régionaux notables et des disparités sociales prononcées résultant d'une politique de localisation des investissements publics ayant privilégié les métropoles urbaines et industrielles du Nord au détriment des wilayates du Centre et du Sud du pays.

### **La transition de l'Algérie vers l'économie de marché (1990 – 2008)**

Entre 1990 et 2007, l'Algérie est considérée comme étant un pays en transition vers l'économie de marché après une tentative de construction du socialisme (1966 -1988). Comme d'autres pays en développement ou de l'Europe de l'Est, la décennie 80 est celle des remises en cause. Les réformes économiques pointent à l'horizon de la crise pétrolière de 1986. Elles sont amorcées, en 1989 - 1991, avec timidité et hésitation voire, dans certains cas, sans conviction, en dépit du soutien du Fonds Monétaire International. La crise financière est telle qu'en 1994 - 1998 cette institution internationale recommande à l'Algérie une thérapie de choc en contrepartie du rééchelonnement de sa dette extérieure. Les grands équilibres macro-économiques sont rapidement rétablis. Ces résultats permettent à l'Algérie d'éviter de se soumettre à de nouvelles conditionnalités imposées par le FMI tout en s'engageant à poursuivre volontairement les réformes structurelles. Une embellie inespérée sur le marché mondial des biens énergétiques facilite le respect de cet engagement ; les retombées sociales de l'application du programme d'ajustement structurel seront négatives en raison des plans massifs de compression ou licenciement des effectifs des entreprises publiques nationales ou locales jugées financièrement non rentables (non viables) accentuant le phénomène du chômage considéré comme étant déjà endémique.

---

<sup>1</sup> Notre thèse de 3<sup>ème</sup> cycle - Paris 1 – Panthéon Sorbonne – op. Cité page 94. Juin 1987. Se conférer à notre annexe.

«Après avoir restauré l'économie de marché, l'Algérie s'attelle aujourd'hui à harmoniser la législation et les institutions (au sein desquelles se meuvent des agents économiques) avec les pratiques des pays développés ; cette harmonisation, ce retour à la « normalité » pour les néo-libéraux, est un passage obligé vers une plus grande insertion de l'Algérie dans le processus de globalisation »<sup>1</sup>.

Ces réflexions fondamentales étaient à la fois nécessaires et utiles à rappeler pour comprendre le contexte économique et financier national soumis à la contrainte internationale durant la période, 1990 – 1998.

### **La vulnérabilité de l'agriculture : analyse des fondements explicatifs de la crise de performance du secteur agricole en Algérie.**

Nous avons précédemment montré les raisons historiques et économiques qui ont conduit à la spécialisation de l'économie algérienne, dans les processus de valorisation, production et exportation des hydrocarbures, en fonction des besoins énergétiques exprimés sur le marché mondial. Economie mono-exportatrice, le processus de développement socio-économique a été rythmé par la capacité et le dynamisme du secteur exportateur <sup>2</sup> à générer les ressources financières indispensables à la réalisation des ambitieux programmes d'investissements publics.

L'objet des sections qui suivent est de montrer que **la fragilité de l'agriculture en Algérie et la dépendance alimentaire <sup>3</sup> accrue** (vis-à-vis de ses principaux fournisseurs étrangers) **qui en a découlé résultent des choix économiques contenus initialement dans la stratégie algérienne de développement, privilégiant le secteur des industries lourdes exportateur d'hydrocarbures et générateur de moyens de paiement internationaux.** Le secteur primaire (agriculture, pêche, forêt, ...) n'ayant pu être considéré comme un secteur susceptible de générer des ressources financières substantielles et donc un facteur notable d'accumulation du capital indispensable au réinvestissement sur une longue durée et à grande échelle.

Durant la présence française en Algérie (1830 1962), le secteur agricole est valorisé par le capital agraire colonial ; l'essentiel du produit est orienté (exporté) pour satisfaire les exigences économiques et les intérêts financiers de la métropole française.

---

<sup>1</sup> Hocine BENISSAD : « Algérie : de la planification socialiste à l'économie de marché », (1962 - 2004). ENAG Editions - Alger - 2004 - Page 288.

<sup>2</sup> En période d'embellie financière (un prix du baril de pétrole élevé sur le marché mondial), il devient possible aux pouvoirs publics de réaliser aisément les programmes d'investissement destinés à satisfaire les besoins sans cesse croissants de la population.

- En période de crise financière (un prix du baril de pétrole à son plus bas niveau sur le marché mondial), les programmes d'investissement publics sont systématiquement revus à la baisse (nous sommes en situation de récession économique).

<sup>3</sup> Selon le dernier RGPH 2008, la population algérienne aurait atteint le chiffre de 35 millions d'habitants et donc un marché national d'autant de consommateurs.

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

En 1962, l'Algérie hérite d'une situation socio-économique difficile. Moderne ou traditionnelle, l'agriculture stagne de même que la productivité, faute de motivation ou de moyens.

L'Algérie présente toutes les caractéristiques du sous-développement économique, scientifique et technique. Le chômage est important : 30 % de la population active<sup>1</sup> ; le sous-emploi rural est massif. Les systèmes éducatif et de recherche, très attardés quantitativement et qualitativement, n'ont pas fourni les hommes nécessaires au changement et à l'innovation.

### **L'autogestion agricole (1962 – 1967) : l'échec d'une expérience éphémère.**

De 1962 à 1967, l'autogestion est reconnue comme étant la principale forme d'organisation économique, sociale et politique. Par l'élection, elle garantit l'exercice du pouvoir par les travailleurs au sein des exploitations agricoles et industrielles rendues vacantes par le départ massif des Européens ou créées après l'indépendance.

Projet généreux, l'autogestion a échoué pour de multiples causes. Elle s'est d'abord heurtée à la réalité des pouvoirs économiques établis et, en particulier, à la présence encore très forte des intérêts étrangers qui étaient incompatibles avec ce mode d'organisation et de gestion économique.

Elle a, ensuite, souvent pâti de l'inexpérience technique et politique des travailleurs. Enfin, elle a souffert, au niveau de la société dans son ensemble, de l'insuffisance de mesures d'accompagnement et de régulation indispensables pour lui permettre de s'affirmer, dans les unités de production et les entreprises, en tant que forme de démocratie interne. C'est ainsi que l'expérience éphémère de l'autogestion s'est traduite par un échec face à l'avancée et l'affirmation de l'étatisme nécessaire dans le contexte historique de l'époque.

L'agriculture algérienne subit des modifications institutionnelles substantielles après l'indépendance. Le secteur moderne passe du régime d'agriculture coloniale à celui d'agriculture socialiste autogérée. Avec ses 2188 domaines il recouvre 2,3 millions d'hectares, c'est-à-dire 35,3 % de la superficie agricole cultivable<sup>2</sup>. Concentré géographiquement sur les terres fertiles (Mitidja, plaine du Chéelif, plaines d'Oran et d'Annaba, etc...), il se compose de grandes fermes. Plus de 99 % des terres autogérées appartiennent à des domaines d'une superficie supérieure à 100 ha (structure de l'agriculture autogérée en 1967). Concernant l'utilisation de la main d'œuvre, ce secteur

---

<sup>1</sup> Hocine BENISSAD : op. cité.

<sup>2</sup> Sources des données chiffrées, Hocine BENISSAD ; op cité – pages 32 et 33.

n'emploie que 255 000 ouvriers (dont 135 000 permanents et 120 000 saisonniers) en raison de son degré élevé de mécanisation. <sup>1</sup>

Dés 1971, la révolution agraire est mise en œuvre pour réorganiser le secteur privé, créer des coopératives de production et de services et insérer la petite paysannerie dans le processus de progrès économique et social.

Les terres de la révolution agraire couvrent en 1978, 1,4 millions d'hectares ; le régime de propriété foncière se simplifie et se réduit à trois catégories :

- a) l'autogestion, expression primitive et spontanée du socialisme algérien.
- b) la coopération, sous l'égide de l'Etat ;
- c) les petites et moyennes exploitations privées qui peuvent volontairement créer des coopératives d'exploitation en commun pour accéder plus aisément à l'assistance technique et financière de l'Etat ; sur les 8 millions d'hectares de terres agricoles utiles disponibles en Algérie, le secteur privé en contrôle 4,5 millions en 1979. <sup>2</sup>

**L'évolution de la production agricole** durant la période 1962 – 1978 montre une **stagnation significative d'une crise de performance de l'agriculture algérienne.**

**Indices de la production agricole (base 100 = 1967)**

1967	1970	1974	1978
100	115,2	116	130

**Source :** Hocine BENISSAD ; op. cité. p 51.

L'agriculture est loin de pouvoir réaliser l'objectif d'autosuffisance de l'Algérie en matière de céréales alors qu'il correspond à un impératif politique et économique (celui de la sécurité alimentaire).

L'Algérie qui importe en moyenne 734 250 quintaux de blé tendre par an de 1951 à 1959, continue à en importer en moyenne 533 800 quintaux/an de 1961 à 1971 et 4 millions de quintaux/an en moyenne de 1972 à 1977, d'où une dépendance assez sévère. La dépendance en matière de blé dur, denrée de base pour la population, est encore plus grave : les importations de cette denrée passent de 550 600 quintaux en moyenne l'an en 1951 – 1959 à 1,9 millions de quintaux l'an en 1961 et à 10 millions de quintaux de 1972 à

<sup>1</sup> Données chiffrées ; source : Hocine BENISSAD. Op cité. page 33.

<sup>2</sup> Les politiques agraires en Algérie : vers l'autonomie ou la dépendance ? CREA – 475 pages – 1980.



1977 ;. en 1978 les importations de blé s'élèvent à 23 millions de quintaux soit une facture alimentaire en blé estimée 1,3 milliard de dinars algériens. <sup>1</sup>

Les thèses <sup>2</sup> en présence montrent qu'un ensemble de circonstances historiques, techniques, sociales, économiques et administratives ont empêché l'agriculture algérienne de bénéficier pleinement des transformations technologiques. Ainsi, une paysannerie historiquement dominée n'a pas su ou pu trouver les formes d'organisation et d'action indispensables pour intervenir dans les processus de décision. Ceux-ci concernaient notamment la définition des objectifs en matière de recherche agronomique, de formation agricole, d'allocation des moyens et de mise en œuvre des plans et programmes de développement agricole. Dès lors, une bureaucratie agricole de plus en plus nombreuse, imbue de sa formation, a voulu, sans succès, imposer un modèle de croissance agricole incompatible avec les aspirations de la paysannerie ;

D'autres travaux de recherche <sup>3</sup> ont montré que la cause profonde des difficultés de l'intensification agricole est l'absence de mobilisation des travailleurs de la terre à la recherche d'un emploi dans les activités non agricoles. Ces stratégies familiales ont été encouragées par le contexte économique créateur d'emplois non agricoles en milieu rural. Le résultat a été un vieillissement de la population active agricole, la multiplication des emplois à temps partiel dans l'agriculture, l'affaiblissement des collectifs de travailleurs et l'échec de toute forme d'organisation collective et autonome de la paysannerie.

### **La nécessité de préserver les terres fertiles à vocation agricole et le besoin d'une politique nationale de sécurité alimentaire dans un environnement international des plus incertains et aux perspectives de plus en plus hypothétiques.**

Les déperditions du capital foncier sont dues aux extensions urbaines que connaissent les villes algériennes, à l'aménagement de nouvelles agglomérations (exemple de Sidi Abdellah à la périphérie d'Alger) ou encore à une dilapidation insidieuse des terres à vocation agricole «favorisée» par des détournements et transactions illégales auxquels se livrent les usufruitiers.

Les résultats des enquêtes de la Gendarmerie Nationale obtenus après 18 mois d'investigations ont abouti, <sup>4</sup> à la mise en examen de plus de 16000 personnes accusées de dilapidation du patrimoine forestier agricole (6366 hectares) dans la seule région d'Alger.

---

<sup>1</sup> Sources des données chiffrées : les politiques agraires en Algérie ; op. cité.

<sup>2</sup> Slimane BEDRANI : « L'agriculture algérienne depuis 1966 : Etatisation ou Privatisation ? ». OPU – Alger – 1981 – 415 pages.

<sup>3</sup> Les politiques agraires en Algérie : op. cité et l'ouvrage du Professeur Mohamed DAHMANI : « L'Algérie : légitimité historique et continuité politique ».

Editions le Sycomore (27/02/1979) – Imprimeries Delmas – Bordeaux – France.

Notamment les pages 147 à 174 consacrées à la crise des structures agraires et la stagnation du secteur agricole en Algérie.

<sup>4</sup> Commandement du corps de sécurité de la Gendarmerie Nationale Alger. Août 2007.

Le ministre de l'Agriculture, prévient que les auteurs de tels actes (acheteurs et vendeurs) seront poursuivis, traduits en justice et sanctionnés conformément à la loi. Le ministre fait aussi état de la perte de 150 000 hectares<sup>1</sup> de terres agricoles (publiques et privées) depuis l'avènement de l'indépendance de l'Algérie (1962).

Ce patrimoine foncier a été majoritairement détourné de sa vocation naturelle sous la pression des besoins sans cesse croissants exprimés en matière d'urbanisation et d'aménagement d'infrastructures pour cause d'utilité publique.

La déforestation en Algérie est un phénomène qui a pris des proportions inquiétantes. Pour faire face à cette situation délicate, le ministère de l'Agriculture a élaboré le Plan National de Reboisement (PNR) qui doit concerner la plupart des wilayas du Nord. Ce plan a pour finalité la reconstitution des capacités de production en bois et autres produits forestiers (exemple du liège) dont notre économie a fortement besoin.

Sur l'ensemble de la superficie forestière (7 millions d'hectares entre forêts, maquis et alpha)<sup>2</sup>, le chêne-liège occupe une superficie de 460000 hectares. Durant la colonisation, l'Algérie était considérée comme étant le premier producteur de liège au niveau mondial devançant les autres pays producteurs du bassin méditerranéen (Portugal, Espagne, Italie, Maroc, Tunisie et France). Actuellement, l'Algérie occupe le troisième rang (7% de la production mondiale) après le Portugal (57%) et l'Espagne (23%).

La production algérienne de liège était de 400 000 quintaux en 1940. En 2006, celle-ci n'a guère dépassé les 20 000 quintaux, tandis que la réserve sur pied a été estimée à 300 000 quintaux.

Le recul inquiétant des performances du secteur du liège a fait réagir la direction générale des forêts (Ministère de l'Agriculture), en décidant récemment un programme de réhabilitation de ce secteur par une exploitation rationnelle des travaux sylvicoles visant à entretenir les peuplements et l'extension du patrimoine subéricole par de nouvelles plantations.

Les défis qui se posent au secteur de l'agriculture sont nombreux et variés. Et c'est pour compléter les activités de l'agriculture professionnelle que le ministère délégué au développement rural, a mis en place les projets de proximité de développement rural (PPDR). L'arrière-pays montagneux et les espaces steppiques qui sont stratégiquement moins bien lotis que les plaines agricoles font l'objet, depuis 2003, d'une attention

---

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'Agriculture - Août 2007.

<sup>2</sup> Source : Ministère de l'Agriculture - Août 2007.

Source des données chiffrées : Ministère de l'Agriculture, Août 2007.

soutenue grâce au soutien des pouvoirs publics, pour revitaliser leurs espaces, fixer leurs populations et améliorer leurs revenus.

L'Algérie est un vaste pays mais la partie utile à l'agriculture est extrêmement réduite, quelque 3,2% du territoire seulement sont propres à la culture. C'est peu, trop peu, pour une population qui a triplé en 4 décennies et des superficies cultivées à peu près stables depuis un siècle. Les superficies ensemencées en céréales (blé et orge) n'ont pas évolué sensiblement depuis 1905, 2 860 000 ha avec un maximum réalisé en 1939, 3 100 000 ha. Le ratio terre cultivable ne cesse de se dégrader, 1,3 ha / habitant en 1900, 0,26 ha / habitant en 2004, soit une disponibilité en terre cultivable par habitant divisée par 5 en un siècle.

Une contribution du Professeur Hamid AÏT-AMARA<sup>1</sup>, spécialiste des questions agricoles rappelle quelques réalités qui nous aident à prendre conscience et à mesurer la gravité de notre **dépendance alimentaire** (vis-à-vis de l'étranger) qui a depuis 1970 (l'ère de la révolution agraire) amplifié au rythme de notre croissance démographique.

Les données chiffrées présentées par le Professeur soulignent **l'indigence des politiques agricoles** menées jusqu'à présent dans notre pays. De même qu'elle met en exergue l'absence de vision de nos gouvernants notamment ceux relatifs aux **enjeux agricoles** et les **risques** encourus si nous persistons à sous-estimer la **question alimentaire**.

---

<sup>1</sup> Source : El-Watan Economie : « Le droit des peuples de se nourrir eux-mêmes ». Lundi 03 Avril 2007, page 12. Cette contribution s'articule au tour de quatre idées clés :

1- **des ressources foncières très limitées ou réduites.**

2- **une dépendance alimentaire accrue.**

3- **la vulnérabilité alimentaire.**

4- **l'option** couramment répandue qui consiste à penser qu'il sera toujours possible de compter (**importer**) sur le marché mondial (en cas de grave déficit ou pénurie de produits agricoles locaux céréaliers et laitiers), pour garantir sa sécurité alimentaire, est une **option remise en cause** car considérée ou **estimée** aujourd'hui comme étant **bien fragile**.

Confier au marché mondial le soin d'assurer la sécurité alimentaire nationale comme le recommande la Banque mondiale, suppose par ailleurs que l'on puisse disposer, à tout moment, d'excédents suffisants, pour couvrir les besoins des pays déficitaires. Personne aujourd'hui ne peut affirmer que la production mondiale pourra répondre, à terme, aux besoins des habitants de la planète. Les prévisions démographiques des Nations Unies avancent le chiffre de 9 milliards d'habitants d'ici à 2050 (6 milliards actuellement). La demande mondiale connaîtra une augmentation considérable dans le futur.

On s'attend par exemple à ce que la demande à terme de la Chine atteigne, à elle seule, 200 millions de tonnes de grains, soit l'équivalent des importations mondiales totales d'aujourd'hui (prévision du World Watch Institute de Washington).

Sous l'effet de l'augmentation du niveau de vie et de la population dans beaucoup de pays, la demande alimentaire sera plus forte.

L'accroissement de la production pour faire face à la demande ne pourra pas venir de l'Europe ou des USA, comme c'est le cas actuellement, où la production végétale va vers des limites biologiques et où la quantité de terres disponibles pour l'agriculture est plutôt en réduction. Cela signifie que le reste du monde devra multiplier par trois sa production pour combler le déficit global. On voit combien peut être fragile l'option de compter sur le marché mondial, en fait sur les excédents des autres, pour garantir sa sécurité alimentaire.

5- **l'arme alimentaire** : la mise en place impérieuse d'un véritable plan de sauvegarde et de restauration de nos terres agricoles pour recouvrer notre souveraineté alimentaire.

Le Professeur tient à rappeler que l'Algérie est le pays Maghrébin le moins bien doté en capital foncier à vocation agricole puisque le ratio hectare cultivable/Population est de 0,26 ha par habitant en 2004 (il était de 1,3 ha / habitant en 1990). Ce même ratio est de 0,5ha/habitant en Tunisie et de 1 ha / habitant au Maroc.

L'absence de politique de mise en valeur de nouvelles exploitations et la réduction inquiétante des surfaces cultivables par érosion et détournement du foncier agricole pour réaliser les programmes d'extension des agglomérations urbaines ont réduit de manière substantielle la dotation en terres cultivables du pays sous l'effet de la forte pression démographique.

L'auteur, reprenant un classement international, souligne que l'Algérie est un pays à risque alimentaire élevé puisqu'elle est classée au 7<sup>e</sup> rang sur une échelle de 0 à 9, selon une étude de la F.A.O. «Terres, vivre et population» qui évalue les « **risques de pénurie alimentaire par pays** à partir du pourcentage de la population que le pays peut nourrir avec ses propres terres.

Concernant le domaine des potentialités agricoles, le Professeur AÏT-AMARA Hamid rappelle que l'Algérie est confrontée à quatre situations défavorables :

- 1 - les sols sont peu profonds
- 2 - la fertilité naturelle est faible
- 3 - la pluviométrie est insuffisante
- 4 - les terres sont en pente

Ces quatre handicaps majeurs expliquent pour une large part (parce qu'ils ne sont pas corrigés par des politiques agricoles judicieuses) la productivité limitée de l'agriculture algérienne (les rendements tant des cultures que ceux de l'élevage, sont bien faibles); en effet, les rendements céréaliers sont de l'ordre de 70 quintaux à l'hectare en Union Européenne et seulement de 10 quintaux / ha en Algérie (qui plus est, cultive ses terres une année sur deux).

La production laitière n'est pas mieux lotie puisque le rendement par vache laitière est de 8000 à 10 000 litres par vache en Europe tandis qu'en Algérie, il ne serait que de 3000 litres.

Cette **crise de productivité** et donc de **performance** traduit une **dépendance alimentaire accrue de l'économie nationale algérienne vis-à-vis de ses principaux fournisseurs étrangers** : 80% des besoins algériens en céréales sont importés (soit l'équivalent de 6 millions de tonnes de céréales), seuls 2 millions de tonnes sont produits localement. Ainsi, «2 calories sur 3 consommées sont importées».

La facture alimentaire s'alourdit de plus en plus ; elle était de 1 milliard de \$us dans les années 1970, 2 milliards de \$us dans les années 1980, 2,5 milliards de \$us dans les années 1990, de 3 milliards de \$us en 2002<sup>1</sup>, et de 3,6 milliards de \$us en 2007.

Cette facture alimentaire est intégralement payée par nos ressources financières générées à partir de nos exportations en gaz et pétrole (ressources naturelles épuisables ou non renouvelables) dont le niveau dépend étroitement des besoins exprimés sur le marché mondial des biens énergétiques.

Cette facture alimentaire risque d'être encore plus lourde à l'avenir puisque, si l'on en croît les spécialistes, l'agriculture mondiale commence déjà à faire face à trois objectifs concurrents :

- 1- Assurer l'alimentation
- 2- Produire des carburants
- 3 - Préserver la biodiversité <sup>2</sup>

Il faut savoir en effet que la production de carburants verts (pour faire face aux pénuries annoncées du pétrole et un peu plus tard de gaz) devrait au minimum quintupler d'ici à 2030 (prévisions de l'AIE)<sup>3</sup>. De ce fait, la part des terres arables consacrées aux cultures énergétiques qui est actuellement de 1% passerait à 2,5 % ou à 3,5% selon les scénarios.

Pour nourrir 9 milliards de personnes en 2050, il faudra doubler la production agricole mondiale mais la montée des biocarburants va se traduire par une «compétition pour la terre entre cultures alimentaires et cultures énergétiques. La rareté de l'énergie risque de créer une rareté alimentaire ». (Michel Griffou, *Le monde* 3 avril 2007)<sup>4</sup>.

Et les prévisionnistes précisent que les grandes firmes pétrolières vont se lancer dans une course à la terre (au foncier agricole) pour créer ex-nihilo des plantations qui produisent les biocarburants.

<sup>1</sup> AÏT-AMARA Hamid : Professeur Universitaire, Op.Cité.

<sup>2</sup> Définition de **la biodiversité** : variété des écosystèmes naturels. Association d'animaux et de végétaux qui vivent en équilibre dans un milieu biologique donné (Biocénose ou biotope). « L'énorme diversité des organismes et la richesse des variétés dans leur morphologie, physiologie et leurs comportements sont toutes des résultats de plusieurs millions d'années d'évolution. Cette histoire évolutive a laissé une impression indélébile sur chacun des individus. Il est seulement possible de donner un sens à ces modèles qu'on trouve aujourd'hui à la lumière de l'héritage évolutif. « D'où une des dix lois en écologie ; loi 2 : l'écologie est uniquement compréhensible à travers l'évolution ».

Source : l'essentiel en écologie : Aulay Machenzie. Audy S. Bail et Sonia R. Virdee. Titre original de l'ouvrage : Instant notes in Ecology. Bios scientific Publisher limited 1999 - Oxford. 370 pages. United-Kindom. University of Essex. Colchester - U-K. University Collège Suuffolle-Ipswich. U-k (pour de plus amples détails , voir en annexe la valeur économique de la biodiversité au sens biologique et au sens écologique).

<sup>3</sup> AIE : Agence Internationale de l'Energie.

<sup>4</sup> Abdelmadjid BOUZIDI : «Algérie, le risque alimentaire est sérieux ». Le soir sur [Internet@yahoo.fr](mailto:Internet@yahoo.fr). Mercredi 11 avril 2007.

Enfin, et comme pour assombrir davantage le tableau pour les pays africains, le changement climatique à plus long terme, se traduira pour le continent notamment, par de plus longues périodes de sécheresse. Comme on peut le constater, pour notre pays, l'enjeu agroalimentaire est considérable et les défis à relever sont autrement plus sérieux que ceux visés par le PNDRA (Programme National pour le Développement Rural et Agricole).

Enfin, il est important de faire remarquer que le dimanche 29 juin 2008, les députés (au sein de l'actuelle Assemblée Populaire Nationale) ont examiné **l'avant projet de loi sur l'orientation agricole** dont la finalité consiste à **garantir la sécurité alimentaire du pays**<sup>1</sup>.

D'une importance capitale pour l'Algérie, ce document «redéfinit les perspectives d'une exploitation durable des ressources naturelles, tout comme il s'agira d'asseoir les bases visant à conforter la place de l'agriculture dans l'économie nationale et à assurer les conditions nécessaires à un développement agricole et rural durable en accordant une attention soutenue à la revitalisation des espaces ruraux ».

En outre, des efforts devront être consentis pour **recouvrer notre souveraineté alimentaire**, c'est-à-dire **le droit de décider de notre politique agricole alimentaire**, droit aujourd'hui menacé par les défenseurs du libre échange au sein de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). L'ouverture de nos frontières aux produits agricoles étrangers ruinerait, sans aucun doute, compte tenu du différentiel de productivité entre notre agriculture et celle des pays développés, le faible potentiel dont nous disposons encore. (se conférer en annexe à nos explications détaillées relatives aux négociations agricoles dans le cadre de l'OMC).

### **Références ou repères bibliographiques**

**Hamid AIT AMARA** : « Le droit des peuples de se nourrir eux-mêmes ». Supplément El Watan Economie. Lundi 03 Avril 2007, page 12.

**Dominique BADILLO** : « Stratégies agro-alimentaires pour l'Algérie ». Perspectives 2000.collection « Maghreb contemporain « Centre de Recherche et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes. EDISUD. Imprimerie La Calade. Aix en Provence. 13090. 350 pages.

**Paul BALTA** : « Algérie », sous la direction de Paul BALTA. Collectif d'auteurs. Coéditions NATHAN (Paris-France) et ENAL (Entreprise Nationale du Livre). Alger 1988. 207 pages.

---

<sup>1</sup> Avant projet de loi présenté par le nouveau ministre de l'agriculture et du développement rural, Mr. Rachid BENAÏSSA. (29/06/2008). In El-Watan Economie du lundi 30 juin 2008.

**Slimane BEDRANI** : « L'agriculture Algérienne depuis 1966 : Etatisation ou Privatisation ? ». OPU. Alger. 1981. 415 pages.

**Abdellatif BENACHENHOU** : « L'exode rural en Algérie ». Presses de l'ENAP. Alger. Février 1979. 144 pages.

**Abdellatif BENACHENHOU** : « Les politiques agraires en Algérie – Vers l'autonomie ou la dépendance ? » In le CREA Editions SNED .Alger 1980. 475 pages.  
**Nouredine BOURENANE**  
**Jean MOLINA**

**Hocine BENISSAD** : « **L'Algérie est dépendante du reste du monde en matière alimentaire** ». In **Liberté Economie du Samedi 26 Avril 2008**. Page 7.

**Hocine BENISSAD** : « L'économie algérienne contemporaine », PUF, Paris, 1980, Que sais-je ? 130 Pages.

**Philippe BONTEMS Gilles ROTILLON** : « Economie de l'environnement ». Collections Repères. Editions la découverte. 130 pages. Paris 1998.

**Abdelmadjid BOUZIDI** : « Algérie : le risque alimentaire est sérieux ». «La dépendance alimentaire : une menace pour l'Algérie». In le soir d'Algérie du mercredi 11/4/2007 et mai 2008 .Le soir sur Internet .e-mail : [info@lesoirdalgerie.com](mailto:info@lesoirdalgerie.com). page24

**Mohamed DAHMANI** : « L'Algérie : légitimité historique et continuité politique ».Editions le Sycomore, 27/02/1979. Imprimeries DELMAS. Bordeaux. 302 pages. France. La crise des structures agraires et la stagnation du secteur agricole,(1962 – 1978), pages 147 à 174.

**Mohamed DAHMANI** : « Economie et société en Grande-Kabylie ». OPU Alger. 240. pages. avril 1990.

**Mohamed DAHMANI, Saïd DOUMANE, Selim OUALIKENE, Zohra SAHEB** :

**Collectif d'auteurs** : « Tizi-Ouzou : Fondation - Croissance - Développement ». Editions. AURASSI ». DBK Tizi-Ouzou.400 pages .1993.

**Marc ECREMENT** : « Indépendance politique et libération économique » ; un quart de siècle du développement de l'Algérie (1962 – 1985), Co-Editions : ENAP (OPU – Alger). PUG(Grenoble), 1986, 364 pages, tableau N°47 page 174.

**Nadir MAROUF** : « La relation ville-campagne dans la théorie et la pratique ». Contribution à une sociologie rurale des pays dominés. OPU-Alger. Mai 1979-120 pages.

**Georges MUTIN** : « La Mitidja : Décolonisation et espace géographique ». OPU. Alger. 600 pages.

**Amar NAIT MESSAOUD** : « L'agriculture à la croisée des défis. L'ordre tarde à s'installer dans le secteur ». In la Dépêche de Kabylie. Les grands débats économiques contemporains. Pages centrales. Jeudi 23 Août 2007.

**Selim OUALIKENE** : « Urbanisation, migrations et formes nouvelles d'organisation de l'espace économique : le cas d'une région d'Algérie : la wilaya de Tizi-Ouzou. Thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle. Sous la direction du Professeur **Philippe AYDALOT**, Université de Paris 1 .Panthéon-Sorbonne-75013.Tolbiac. (29 juin 1987) 600 pages.

**Michel RAINELLI** : « L'Organisation Mondiale du Commerce ». Collections Approches. Edition la découverte Paris- Imprimé en Algérie par Casbah Editions. 2001.130 pages.

**ANNUAIRES** : Annales statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou. DPAT (Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire). Editions 2000 ,2001.....2007.Wilaya de Tizi-Ouzou.

## Annexe N°1

### 1. Définition de la mondialisation

La mondialisation se caractérise par une expansion des flux d'échanges, de capitaux et d'informations, ainsi que par la mobilité internationale des personnes. Ce phénomène n'est pas nouveau : la mondialisation a progressé à travers les âges, même si ce ne fut pas de manière linéaire. Trois périodes essentielles méritent d'être différenciées :



- **Fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle**

La croissance rapide du commerce mondial fut favorisée par une baisse substantielle des coûts de transport, la réduction des droits de douane et d'importantes inventions, telles que le moteur à combustion interne, le navire à vapeur, le téléphone et le télégraphe. Cette expansion des exportations a entraîné des flux massifs de capitaux d'Europe occidentale vers les pays qui se développaient rapidement dans les Amériques, en Australie et ailleurs. Les migrations ont été très nombreuses aussi pendant cette période.

- **1914 – 1950** : les deux guerres mondiales, la vaine tentative de remise en vigueur de l'étalon or et la Grande dépression ont suscité en regain de protectionnisme et ont freiné l'intégration mondiale.
- **Seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (1950 – 2000)** : La mondialisation enregistre un essor appréciable après l'élimination des obstacles (barrières douanières) aux flux d'échanges et de capitaux érigés dans les années 30. Les progrès technologiques ont connu une avancée remarquable, en particulier dans les domaines de la communication et de l'informatique. Cette période a vu une hausse, spectaculaire des niveaux de vie et des progrès non négligeables dans la santé et l'éducation.

## 2. Définition de la globalisation financière

Le développement des marchés de capitaux est l'une des caractéristiques essentielles de l'évolution de l'activité économique mondiale au cours de ces deux dernières décennies. De nouveaux produits et de nouvelles règles financières sont nés. Ils améliorent l'efficacité du système financier et permettent notamment une réduction des coûts de financement. Mais le fonctionnement des marchés est devenu plus complexe et les opérations plus risquées. En définitive, les systèmes financiers sont devenus à la fois plus performants et plus fragiles.

L'une des caractéristiques de ces nouveaux marchés de capitaux est leur complexité. La principale difficulté qui apparaît pour celui chargé d'élaborer une analyse, est de maîtriser le vocabulaire technique et les modalités de fonctionnement très diverses des instruments financiers qui sont mis à la disposition des entreprises et de particuliers.

- **Les mutations du système financier international**

Le processus de mondialisation des économies s'appuie désormais sur l'intégration financière mondiale, c'est-à-dire la création d'un marché unique des capitaux fonctionnant à l'échelle de la planète.

Cette mutation porte un nom : la globalisation financière, entendue au sens de la création d'un marché unifié de l'argent au niveau planétaire. Cela signifie que les entreprises multinationales industrielles et financières peuvent emprunter ou placer de l'argent où elles le souhaitent et quand elles le souhaitent, en utilisant tous les instruments financiers existants. Le processus de globalisation financière est fondé sur la règle des trois « D » : « **désintermédiation** », « **décloisonnement** » et « **déréglementation** ».

La « **désintermédiation** » est le recours direct des opérateurs internationaux aux marchés financiers (finance directe) sans passer par les intermédiaires financiers et

bancaires (finance indirecte) pour effectuer leurs opérations de placement et d'emprunt.

**Le « décloisonnement des marchés »** correspond à l'abolition des frontières entre des marchés jusque -là- séparés : ouverture à l'extérieur des marchés nationaux, mais également, à l'intérieur de ceux-ci, éclatement des compartiments existants : marché monétaire (argent à court terme), marché des changes (échanges des devises entre elles), marchés à terme, etc...

Désormais, celui qui investit (ou emprunte) recherche le meilleur rendement en passant d'un titre à l'autre, ou d'une monnaie à l'autre, ou d'un procédé de couverture contre le risque de change à l'autre.

Aujourd'hui, le système financier international est devenu un méga-marché unique de l'argent, qui se caractérise par un processus uniforme et homogène :

- de lieu : les places sont de plus en plus interconnectées grâce aux réseaux modernes de communication.
- de temps : il fonctionne en continu, 24H/24, successivement sur les places financières d'Extrême-orient, d'Europe et d'Amériques du Nord.

**La « déréglementation »** : a été l'un des éléments moteurs de la globalisation financière. Les autorités monétaires des principaux pays industrialisés ont aboli les réglementations de manière à faciliter la circulation internationale du capital ; ('exemple, ouverture du système financier japonais en 1983 – 1984, largement imposée par les autorités américaines, puis le démantèlement des systèmes nationaux de contrôle des changes en Europe, avec la création du marché unique des capitaux en 1990).

Les conséquences de la globalisation financière sont considérables. En principe, la création d'un marché planétaire de l'argent doit conduire à une meilleure allocation du capital au sein de l'économie mondiale. Mais l'on a constaté simultanément que les mutations financières se sont traduites par une instabilité accrue avec des crises boursières et cambiales récurrentes. Certains spécialistes de la finance internationale admettent que les dysfonctionnements et dérèglements du système monétaire international sont une conséquence directe de la globalisation financière, processus qui s'inscrit dans le cadre d'une vague de libéralisation des mouvements de capitaux, déclenchée aux Etats-Unis, qui s'est ensuite répandue dans le monde.

## Annexe N°2

### La valeur économique de la biodiversité <sup>1</sup>

Au sens biologique, ce mot désigne le nombre de gènes existant dans un écosystème donné. Il est d'environ 1 000 pour une bactérie et de 100000 pour un mammifère. Au sens écologique, s'y ajoute la prise en compte du nombre d'espèces. En 1998, on en recense

<sup>1</sup> Source : Philippe Bontems et Gilles Rotillon : « Economie de l'environnement ». Collections Repères. Editions la découverte. Page 10. Paris 1988. 130 pages.

environ 1,5 million, mais les estimations de leur nombre total varient entre 5 et 10 millions.

La plupart de ces espèces sont des insectes et d'autres organismes plus petits. Alors qu'il n'existe que 43 853 vertébrés, il y a plus de 50 000 espèces de mollusques. On considère que les forêts tropicales recèlent environ 50 % des espèces existantes et que 50 % de la biodiversité mondiale se trouve concentrée dans six pays (Brésil, Colombie, Indonésie, Madagascar, Mexique et Zaïre).

Le maintien d'une forte biodiversité est essentiel à plusieurs titres et à une valeur économique indiscutable, même si celle-ci n'est pas facile à évaluer.

C'est ainsi qu'en 1986 il existait 119 médicaments dérivés de moins de 90 espèces de plantes, alors qu'on estime de 250 000 à 750 000 le nombre d'espèces encore à étudier. Toute réduction de ce nombre compromet la découverte de futurs médicaments. C'est ce qui explique, par exemple, l'accord passé entre INBIO, un institut de recherche du Costa Rica, et Merck and Company la plus grande entreprise pharmaceutique mondiale. INBIO recherche les plantes, micro-organismes ou insectes qui pourraient servir à Merck pour produire de nouveaux médicaments, ce dernier finançant cet effort de recherche et s'engageant à partager les profits futurs avec le Costa Rica. Autrement dit, le Costa Rica fait fructifier des droits de propriété sur l'information génétique contenue dans ses forêts. Une initiative similaire a été prise par Shaman Pharmaceuticals, une petite entreprise californienne.

Un autre exemple de la valeur économique du maintien de la biodiversité est donné par la politique de protection des souches de riz sauvage par l'International Rice Research Institut des Philippines. Le riz est en effet une des cultures les plus importantes dans le monde et l'apparition, au début des années soixante-dix, d'un virus a fait peser une menace majeure sur le riz asiatique. Cette menace a pu être évitée grâce à l'ingénierie génétique qui a permis le transfert au riz cultivé d'un gène protecteur issu de plants de riz sauvage.

### **Annexe N°3**

#### **Les négociations agricoles dans le cadre de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce)**

Si les négociations sur la plupart des produits industriels n'ont pas posé de problèmes particuliers, **deux dossiers**, celui **des produits agricoles** et celui **des services**, ont donné lieu à des difficultés particulières, au point qu'ils ont risqué, jusqu'à la mi-décembre 1994, de faire échouer la conclusion du cycle de l'Uruguay Round. Ils méritent donc un examen attentif.

#### **Les négociations agricoles**

Les produits agricoles sont, de fait, à l'écart des règles du GATT depuis 1955. Cette situation provoque des affrontements nombreux entre les parties contractantes ayant des intérêts agricoles importants. L'analyse des difficultés propres à ce secteurs faite par Dunkel, alors secrétaire général du GATT, après l'un des nombreux rebondissements des négociations, mérite d'être citée : « il y a, dans ce secteur, presque autant d'interprétations

des droits et des obligations qu'il y a de pays signataires du GATT. De plus, les politiques commerciales agricoles de plusieurs pays sont bâties sur des régimes d'exception ou n'ont jamais été véritablement acceptées par les autres. Résultat : la concurrence est régie par la capacité financière des pays exportateurs à subventionner, ce qui revient à écarter les pays en développement des marchés mondiaux. »<sup>1</sup> Les difficultés rencontrées lors des négociations expliquent qu'à plusieurs reprises des tentatives de rapprochements des positions se soient déroulées en dehors du groupe de négociations l'Uruguay Round, lors de rencontres bilatérales CEE-Etats-Unis.

### **Les intérêts en présence**

Le commerce de produits agricoles, bien que ne représentant qu'une faible part du total des échanges mondiaux (environ 12%) est un concentré des obstacles au commerce qui peuvent exister, qu'il s'agisse de mesures aux frontières ou bien à la production. Pour comprendre les oppositions, il est nécessaire de partir des positions défendues au sein du groupe de négociation sur l'agriculture de l'Uruguay Round, avant de voir comment les caractéristiques des nations expliquent leurs revendications.

### **Les propositions émanant des principaux protagonistes dans ce contexte sont présentées ci-dessous :**

Lors de la réunion des 25 et 26 septembre 1989, la CEE a défendu l'idée selon laquelle il convenait de maintenir la spécificité de l'agriculture et donc de procéder à une amélioration (et non à une transformation fondamentale) des règles qui renforceraient les liens entre ailleurs, la CEE était favorable à une approche **sui** renforceraient les liens entre les mesures à la frontière et les mesures intérieures. Les subventions à l'exportation ne devraient pas être interdites mais réglementées (voir GATT Focus, n°66, Novembre 1989). Ces diverses propositions ont été mal reçues par les autres parties contractantes, certaines considérant même qu'elles se situaient en deçà des propositions retenues dans l'examen à mi-parcours ;

Dans la même réunion, le Japon a déclaré qu'il était nécessaire de tenir compte, dans la négociation, des préoccupations non commerciales et notamment de **la sécurité alimentaire** et de **la stabilité de l'approvisionnement en produits alimentaires de base**. Cela entraîne, pour le Japon, la nécessité de maintenir un certain niveau de production nationale, car la sécurité alimentaire ne peut être assurée par d'autres moyens que seraient le maintien de capacités potentielles de production, des stocks de produits, des accords bilatéraux ou encore une diversification des fournisseurs (voir GATT Focus, n°66, Novembre 1989).

Lors de la réunion des 25 et 26 octobre, les Etats-Unis réclament une réforme globale de l'agriculture qui tendrait à orienter la production et le commerce uniquement par le marché, en intégrant pleinement l'agriculture au GATT. Selon les estimations présentées par les Etats-Unis, le coût de l'ensemble des aides et interventions dans l'agriculture dépasserait 275 milliards de dollars par an (voir GATT focus, n°67, décembre 1989).

---

<sup>1</sup> Michel RAINELLI : « L'Organisation Mondiale du Commerce. ». Editions la Découverte. Collections Repères. Paris-Imprimé en Algérie par Casbah Editions. 2001.130 pages.

Les mesures défendues par les Etats-Unis découlent de ce principe général : tous les obstacles aux importations doivent être transformés en droits de douane qui seraient abaissés substantiellement sur une période de dix ans. Toutes les subventions à l'exportation et toutes les restrictions à l'importation devraient être éliminées en cinq ans. Enfin, il est nécessaire d'instaurer un régime de contrôle du fondement des mesures sanitaires et phytosanitaires qui devraient découler de preuves scientifiques solides, ces normes étant souvent détournées de leur principe initial pour devenir des instruments du protectionnisme. C'est ainsi que les Etats-Unis considèrent comme un détournement de ce type l'interdiction d'importer dans la CEE des veaux dont la croissance a été stimulée par l'administration d'hormones, alors que les autorités sanitaires américaines n'ont aucune opposition contre ce procédé ; l'impossibilité d'exporter ces veaux fait perdre aux Etats-Unis un flux commercial estimé à 100 millions de dollars par an.

La CEE, le Japon et les Etats-Unis représentent une partie seulement des parties contractantes très directement intéressées par les négociations sur le commerce des produits agricoles. Il existe en particulier un ensemble de nations fortement exportatrices de produits agricoles connu sous le nom de « **groupe de Cairns** », ainsi dénommé en raison de sa réunion initiale en 1986 à Cairns.

**Ces nations sont au nombre de 14, les principales étant l'Argentine, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande (les autres sont le Brésil, le Chili, la Colombie, Fidji, la Hongrie, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay). Les caractéristiques des pays concernés.**- Les conflits dans le domaine agricole sont très variés, étant donné le nombre des produits en cause qui représentent parfois des marchés très peu importants ; en fait, seul le blé est un marché significatif sur lequel la CEE et les Etats-Unis s'affrontent, ainsi que quelques autres nations. Plutôt que de raisonner sur les différents produits, il est donc plus intéressant de définir les positions globales des nations ou groupes de nations dans le commerce des produits agricoles en les rapprochant de leur attitude en matière de subventions à la production. **Une typologie sommaire permet de distinguer trois cas de figure :**

**Les pays libre-échangistes**, c'est-à-dire le groupe de Cairns (voir ci-dessus), qui sont des exportateurs nets importants (l'Australie tire environ 40% de ses recettes d'exportation du commerce de produits agricoles), appliquent un protectionnisme sélectif et subventionnent peu leur agriculture ;

**Les pays importateurs fortement protectionnistes** qui subventionnent de manière considérable leurs agricultures, mais n'exportent que très marginalement, comme le Japon, la Suisse et le Norvège. Le cas du Japon est une illustration presque caricaturale du protectionnisme s'expliquant par le poids politique d'une catégorie socioprofessionnelle, conformément à la théorie des choix publics : les importations de riz sont prohibées, sous prétexte d'assurer la sécurité alimentaire dans une production à la base de l'alimentation traditionnelle.

Or, le Japon recourt aux importations d'autres produits alimentaires de manière importante pour plus de la moitié des besoins caloriques, la viande ou les agrumes provenant notamment des Etats-Unis. En fait, l'agriculture japonaise, archaïque et fortement aidée par les pouvoirs publics, et plus particulièrement la riziculture, a une

influence très importante sur la vie politique, en raison des découpages électoraux. Les riziculteurs sont parmi les plus fidèles électeurs du parti libéral démocrate qui les récompense en protégeant leur production. Le concept de **sécurité alimentaire** n'est donc qu'un habillage de la défense des intérêts d'un électoral sûr ;

**Les pays qui pratiquent un soutien important à leur agriculture et qui sont de gros exportateurs, c'est-à-dire les Etats-Unis et la CEE, et qui sont donc directement en conflit pour l'approvisionnement de marchés (marché intérieur de la CEE ou marchés tiers). Les situations de ces deux premiers producteurs mondiaux** doivent être présentées plus en détail pour que leurs revendications dans le cadre de l'Uruguay Round soient compréhensibles.

#### **Annexe N°4**

##### **Texte Législatif**

**Avant projet de loi sur l'orientation agricole** du 29 Juin 2008 (conforter la place de l'agriculture au sein de l'économie nationale et assurer les conditions nécessaires à un développement agricole et rural durable).

#### **Annexe N°5**

**Tableau** : Etat de réalisation du programme des villages socialistes par wilaya, au 3<sup>ème</sup> trimestre 1978 (Marc ECREMENT : « Indépendance politique et libération économique », ouvrage cité en bibliographie).